



## Fiche terminologique n'177

**TERME ÉTUDIÉ : auditor**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DÉFINITION : "At a college or university, a person permitted to attend a class as a listener without being allowed to take the examinations or get credit for the course."

CONTEXTE :

**TERME ÉTUDIÉ : auditeur libre / auditrice libre**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **auditeur/auditrice**

DÉFINITION : «Personne qui est inscrite et admise à la fréquentation de cours déterminés sans avoir droit aux crédits attachés à ces cours.»

CONTEXTE :

JUSTIFICATION : Le Réseau rejette le terme «auditeur bénévole», relevé dans des dictionnaires européens, car il n'est pas employé dans les établissements postsecondaires canadiens. De plus, au Canada, on donne plutôt à bénévole le sens de «de façon désintéressée, volontairement et gratuitement», ce qui ne concorde pas avec la notion à l'étude. Il écarte également le terme «visiteur», qui est beaucoup trop général.

Le Réseau retient le terme «auditeur libre», d'usage courant dans le milieu postsecondaire, et le synonyme «auditeur», dont le sens est habituellement clair en contexte.

DATE DE RÉDACTION : novembre 1993